PREFECTURE DE BASTIA

Date de réception de l'AR: 19/04/2023

02B-212001879-20230415-DE\_2023\_003-DE



# République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

Présents: 9

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Votants: 9 Pour: 9 <u>Présents</u>: Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline

FRANCESCHI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Contre: 0 Abstention: 0

Représentés :

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

# DE 2023 003 - Objet : APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le Maire expose au conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57, dont l'application a été adoptée par délibération n° 2022-04 en date du 26 mars 2022, permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.52.17-10-6 du CGCT)

Dans ce cas, le Maire informe les membres du Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche échéance.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Maire à procéder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



PREFECTURE DE BASTIA

Date de réception de l'AR: 24/04/2023

02B-212001879-20230415-DE\_2023\_004-DE



# République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

#### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

Présents: 9

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Votants: 9 Pour: 9 <u>Présents</u>: Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline

FRANCESCHI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Contre: 0 Abstention: 0

Représentés :

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE\_2023\_004 - Objet : Vote du compte de gestion 2022 - olmeta

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONCOMPAGNI Mireille

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;



PREFECTURE DE BASTIA

Date de réception de l'AR: 24/04/2023
02B-212001879-20230415-DE\_2023\_005-DE



# République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

Présents: 9

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Votants: 9 Pour: 9

<u>Présents</u>: Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline

FRANCESCHI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Contre: 0
Abstention: 0

Représentés :

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE\_2023\_005 - Objet : Vote du compte de gestion 2022 - sea\_olmeta

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONCOMPAGNI Mireille

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;



PREFECTURE DE BASTIA

Date de réception de l'AR: 24/04/2023
02B-212001879-20230415-DE\_2023\_006-DE



# République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

#### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents: 8

Laurence FAURIE.

Votants: 8
Pour: 8
Contre: 0

<u>Présents</u>: Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline FRANCESCHI, Florence JEAN,

Maguy VECCHIOLI

Abstention: 0

Représentés:

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN Absents: Mireille BONCOMPAGNI

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA

DE\_2023\_006 - Objet : Vote du compte administratif 2022 - olmeta

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FAURIE Laurence

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par BONCOMPAGNI Mireille après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

*	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	38 523.20			99 325.27	38 523.20	99 325.27
Opérations exercice	443 235.74	530 716.08	132 128.34	184 192.64	575 364.08	714 908.72
Total	481 758.94	530 716.08	132 128.34	283 517.91	613 887.28	814 233.99
Résultat de clôture		48 957.14		151 389.57		200 346.71
Restes à réaliser	653 134.21	582 030.08			653 134.21	582 030.08
Total cumulé	653 134.21	630 987.22		151 389.57	653 134.21	782 376.79
Résultat définitif	22 146.99			151 389.57		129 242.58

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PREFECTURE DE BASTIA
Date de réception de l'AR: 24/04/2023
02B-212001879-20230415-DE\_2023\_007-DE



## République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

#### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

. 0

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents: 8

Laurence FAURIE,

Votants: 8
Pour: 8
Contre: 0

<u>Présents</u>: Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline FRANCESCHI, Florence JEAN,

Maguy VECCHIOLI

Abstention: 0

Représentés:

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN Absents: Mireille BONCOMPAGNI

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA

DE\_2023\_007 - Objet : Vote du compte administratif 2022 - sea\_olmeta

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FAURIE Laurence

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par BONCOMPAGNI Mireille après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 344.92		81 955.46		114 300.38
Opérations exercice	473 224.40	874 641.95	21 395.15	42 071.65	494 619.55	916 713.60
Total	473 224.40	906 986.87	21 395.15	124 027.11	494 619.55	1 031 013.98
Résultat de clôture		433 762.47		102 631.96		536 394.43
Restes à réaliser	1 482 662.47	1 048 900.00			1 482 662.47	1 048 900.00
Total cumulé	1 482 662.47	1 482 662.47		102 631.96	1 482 662.47	1 585 294.43
Résultat définitif				102 631.96		102 631.96

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



## République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

#### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents: 9 Votants: 9

<u>Présents</u>: Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline

FRANCESCHI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

Représentés :

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

### DE 2023\_008 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - olmeta

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONCOMPAGNI Mireille

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 151 389.57€

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	99 325.27	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	34 852.99	
RESULTAT DE L'EXERCICE :		
EXCEDENT	52 064.30	
Résultat cumulé au 31/12/2022	151 389.57	
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	151 389.57	
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	22 146.99	
Solde disponible affecté comme suit:		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	129 242.58	
B.DEFICIT AU 31/12/2022		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	METADI	



## République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

Présents: 9

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Votants: 9 Pour: 9 <u>Présents</u>: Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline

FRANCESCHI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Contre: 0 Abstention: 0

Représentés :

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

# DE\_2023\_009 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - sea\_olmeta

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BONCOMPAGNI Mireille

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 102 631.96

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	81 955.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	20 676.50
Résultat cumulé au 31/12/2022	102 631.96
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	102 631.96
Afffectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	102 631.96
B.DEFICIT AU 31/12/2022	

Fait et délibéré à OLMETA-DI-CAPOCORSO, les jour, mois et an que dessus.

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

PREFECTURE DE BASTIA
Date de réception de l'AR: 24/04/2023
02B-212001879-20230415-DE\_2023\_010-DE



## République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

#### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

Présents: 9

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Votants: 9 Pour: 9 <u>Présents</u>: Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline

FRANCESCHI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Contre: 0 Abstention: 0

Représentés :

110,01000111100

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

# DE\_2023\_010 - Objet: VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance de l'état 1259 COM adressé par les services fiscaux, qui doit servir pour fixer les taux communaux afférents à la Taxe du Foncier Bâti, au Foncier Non Bâti, à la Taxe d'Habitation et à la Cotisation Foncière des Entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- que les taux relatifs aux différentes taxes seront identiques à 2022 :

Le produit attendu pour 2023 sera donc de : 63 641 €.

T.F.B. = 179 200 x 20,57 % (\*) = 36 861 €.

T.F.N.B. = 0 x 93,67 % = 0 €.

TH = 181 621 x 14,26 % = 25 899 €

C.F.E. = 5 000 x 17.61 % = 916 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



PREFECTURE DE BASTIA

Date de réception de l'AR: 24/04/2023
02B-212001879-20230415-DE\_2023\_011-DE



## République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

#### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

Présents: 9

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Votants: 9 Pour: 9 <u>Présents</u>: Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline

FRANCESCHI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Contre: 0 Abstention: 0

Représentés :

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE\_2023\_011 - Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - M 57

Le Maire présente au Conseil Municipal le BUDGET PRIMITIF 2023 - M 57 - qui a été élaboré comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSE et RECETTE : 273 699,58 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSE et RECETTE : 784 738,13 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2023 – M57 Pour un montant global de 1 058 437,71 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



PREFECTURE DE BASTIA
Date de réception de l'AR: 24/04/2023
02B-212001879-20230415-DE\_2023\_012-DE



# République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

#### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

Présents: 9

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Votants: 9

<u>Présents</u>: Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline

FRANCESCHI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Pour: 9 Contre: 0

Abstention: 0

Représentés :

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE\_2023\_012 - Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - M 40

Le Maire présente au Conseil Municipal le BUDGET PRIMITIF 2023 - M 40 - qui a été élaboré comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSE et RECETTE :

144 631,96 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSE et RECETTE : 1850 123,47 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF 2023 - M 40 Pour un montant global de **1 994 755,43** €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

PREFECTURE DE BASTIA
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
02B-212001879-20230415-DE\_2023\_013-DE



# République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

#### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

Présents: 9

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

riesents. 5

Votants: 9
Pour: 9
Contre: 0

<u>Présents</u>: Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline

FRANCESCHI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Abstention: 0

Représentés :

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE\_2023\_013 - Objet: DEMANDE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES - TRAVAUX RESEAU AEP

Le Maire ouvre la séance et présente à l'assemblée les travaux, un récapitulatif de l'opération de réalisation des travaux suite au Diagnostic et Schéma directeur du réseau d'eau potable de la Commune.

Comme présenté dans le dossier de demande de financement complémentaire, réalisé par le Maître d'œuvre, le Bureau d'Études Insulaire, la Commune a obtenu des subventions d'un montant de 1 872 000,00 euros H.T. de l'Agence de l'Eau RMC et la Collectivité de Corse, (Travaux, Mission SPS, Ingénierie) pour la réalisation de ces travaux.

A ce jour, le Maître d'œuvre, le coordonnateur SPS, et deux entreprises travaux ont été désignés pour la réalisation de l'entièreté des travaux.

Cependant, l'évolution de la réglementation amiante, la crise sanitaire de SARS-COV-2, la vétusté des canalisations du cœur du village et un évènement météorologique ont engendré :

- Une modification partielle au niveau des travaux comparativement aux travaux prévus initialement,
- Une forte hausse de nombreux coûts en particulier la fourniture des équipements et la gestion des déblais et des déchets amiantés.

L'impact de ces modifications est principalement financier car celui-ci engendre une augmentation du montant de l'opération de 302 401,35 Euros H.T. pour un montant prévisionnel total de 2 174 401,35 Euros H.T., basé sur le montant des différents Marchés (Travaux et prestations intellectuelles).

PREFECTURE DE BASTIA
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
02B-212001879-20230415-DE\_2023\_013-DE

Pour cette participation financière complémentaire, le Maire propose le plan de financement suivant :

- 90 % soit 272 161,22 € : Etat - DETR

- 10 % soit 30 240,13 € : Commune

100 % soit 302 401,35 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'annuler la délibération n° 2022-025 pour modification du plan de financement
- D'approuver le dossier de demande de financement complémentaire indiqué ci-dessus..
- De solliciter auprès de l'Etat une subvention complémentaire de 272 161,22 € pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus pour l'obtention d'une aide globale au taux de 90 % du montant du coût de réalisation complémentaire prévisionnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



PREFECTURE DE BASTIA

Date de réception de l'AR: 19/04/2023
02B-212001879-20230415-DE\_2023\_014-DE



# République française Département de la Haute-Corse COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

#### Séance du samedi 15 avril 2023

Date de la convocation: 08/04/2023

Membres en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril l'assemblée régulièrement

Présents: 9

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Votants: 9

<u>Présents</u>: Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA,

Pour: 9

Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline

Contre: 0

FRANCESCHI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Abstention: 0

Représentés :

Excusés: Thomas PIAZZA -MARTIN

Absents:

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE\_2023\_014 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION : Traitement de conservation sur « A GROTTA SCRITTA »

Le Maire rappelle que la commune d'Olmeta di Capocorso a acquis en 2010 à des fins de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, le site archéologique *A Grotta Scritta* - grotte ornée - inscrite au titre des monuments historiques en 2014.

Faisant suite à l'étude menée en 2021 sur les altération observées sur les ornements du site, une campagne visant à traiter les lichens et retirer les projections de cire s'avère nécessaire.

Le maire présente un devis de Madame Solène Chatain d'un montant de 4 355 € HT et propose le plan de financement suivant :

- 80 % soit 3 484,00 € COLLECTIVITE DE CORSE PATRIMOINE
- 20 % soit 871,00 € (+871,00 € tva) COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le projet et le mode de financement indiqué ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

